

*Toutes les occasions sont bonnes...
... surtout la vôtre !*



Contrôle Technique Automobile

FORFAIT TRANSPARENCE⁽¹⁾

**LA CLÉ
DE
LA VENTE**

1 Contrôle Technique⁽²⁾



Vos documents de vente⁽³⁾ en ligne sur dekra-ct.fr :

- Attestation du contrôle technique
- Formulaire de cession CERFA pré-rempli



1 Remise sur le paiement sécurisé sur paycar.fr⁽⁴⁾ lors de la vente de votre auto

(1) Forfait disponible dans les centres participants.
(2) Selon la réglementation en vigueur, nous réservons de modifications.
(3) Dans votre espace client sur dekra-ct.fr disponible après la réalisation du contrôle technique.
(4) Service de la loi sur les frais de paiement en ligne permettant de sécuriser le paiement lors de la vente d'un véhicule entre particuliers. DEKRA Automobile et PAYCAR sont deux entreprises indépendantes.
Le fait de recourir au service proposé par PAYCAR ne préjuge en rien du résultat du contrôle technique et / ou de la contre-valeur. DEKRA Automobile n'apporte aucune garantie sur les services commercialisés par PAYCAR.

En toute
confiance



VOUS VENDEZ VOTRE VÉHICULE ?

Profitez du Forfait Transparence, pour :

- **Conforter** le futur acheteur dans le choix de votre auto
- **Gagner** du temps dans vos démarches administratives
- **Sécuriser** le paiement lors de la vente de votre auto

Quand devez-vous passer le contrôle technique ?

Lors de la vente d'un véhicule léger entre particuliers (de plus de 3,5 ans), le procès-verbal du contrôle technique périodique doit dater de moins de 6 mois à la date de la vente du véhicule, quel que soit le résultat du contrôle.

Si le contrôle technique est défavorable, alors le véhicule est soumis à contre-visite, qui doit être réalisée dans un délai de 2 mois (date de validité du procès-verbal).

Bien préparer le véhicule avant la vente permet également de le présenter en bon état et d'éviter que l'acheteur ne tente de déduire des frais de remise en état.

Il est obligatoire, pour conclure la vente d'un véhicule entre particuliers, de fournir à l'acheteur la preuve du contrôle technique réalisé.

NOS CONSEILS ET SERVICES

Pour réussir la vente d'un véhicule, il est indispensable de le présenter de la meilleure façon possible :

- Une carrosserie en bon état
- Le remplacement des accessoires défectueux liés à la visibilité, l'éclairage et la signalisation
- La vérification de l'habitacle lié aux ceintures, rétroviseur intérieur, sièges, tableau de bord
- Le changement des pneumatiques usés

Retrouvez l'intégralité de nos conseils sur le site [dekra-ct.fr](https://www.dekra-ct.fr)



RÉSERVATION SUR INTERNET



Payez en 2 fois⁽¹⁾
sur **dekra-ct.fr**
ou sur mobile

**PASSEZ L'EXAMEN
DU CODE DE LA ROUTE
DANS L'UN DE NOS CENTRES⁽¹⁾**



Inscription simple
et rapide sur
le-code-dekra.fr

(1) Voir conditions sur les sites.